



Problème fondations / altimétrie - blocage paiement pour litige?

Par **evillene**, le **26/07/2010** à **22:49**

Bonjour,

Nous faisons construire notre résidence principale par un construction avec un contrat de construction de maison individuelle (CCMI).

Les fondations sont désormais finies mais l'altimétrie prévue n'a pas été respectée: au lieu que le bas de la maison soit à -0,10m par rapport au terrain, il est à +0,50m.

Sommes-nous en droit de bloquer la paiement des fondations? Et, si oui, de quelle manière?

Merci pour votre aide,

EV